



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

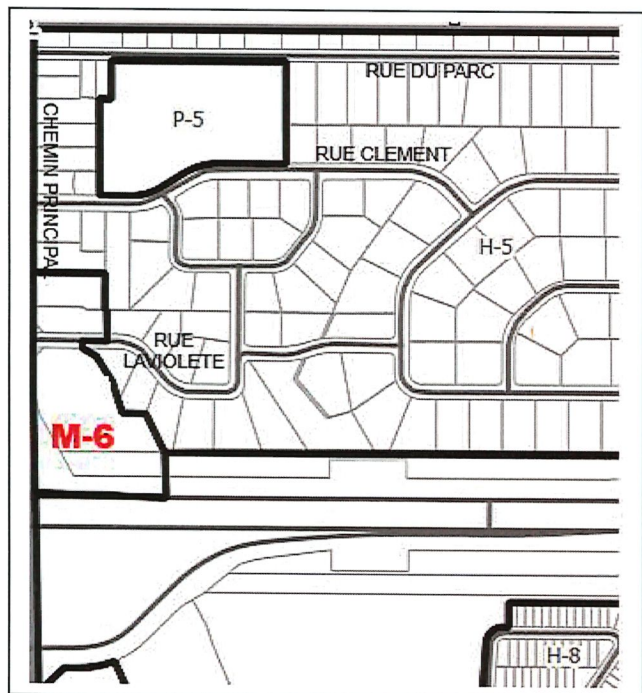
**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 28-2026**

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, à toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées :

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

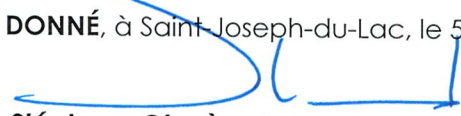
- 1- Lors d'une séance tenue le 1^{er} septembre 2026, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 28-2026 intitulé « Projet de règlement de zonage numéro 15-2024 afin d'autoriser l'usage résidentiel dans la nouvelle zone M-6 qui remplace la zone C-1 »
- 2- Ce projet a pour objet de permettre ce qui suit :
 - L'usage résidentiel multi logements (jusqu'à 38 logements par bâtiment) ;
 - La mixité des usages (résidentiel et commercial) ;
 - Augmenter le nombre d'étage maximum autorisé de 2 à 3 ;
 - Renommer la zone M-6 au lieu de C-1 (les limites de zone demeurent inchangées).

- 3- Croquis de la zone concernée :



- 4- Une assemblée publique aux fins de consultation aura lieu **mardi le 13 octobre 2026, à 19h**, à la salle municipale située au 1110 chemin Principal à Saint-Joseph-du-Lac. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
- 5- Le projet de règlement numéro 28-2026 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter concernées.
- 6- Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du directeur général à l'Hôtel de ville située au 1110 chemin Principal, pendant les heures d'ouverture de bureau en vigueur. Il est également disponible sur le site Internet de la municipalité, section DÉCOUVRIR SAINT-JOSEPH-DU-LAC / Vie démocratique / Procès-verbaux / Séance du 1^{er} septembre 2026.

DONNÉ, à Saint-Joseph-du-Lac, le 5 octobre 2026


Stéphane Giguère, B. Sc.
Directeur général